



**ELABORATION D'UN MODULE DIDACTICIEL DE FORMATION SUR
LES DIFFÉRENTES COMPOSANTES DE LA SSR, DESTINÉ
AU PERSONNEL DE SANTÉ DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES**

**TERMES DE REFERENCES POUR LE RECRUTEMENT
D'UN CONSULTANT NATIONAL**

Activité n°1112

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale a fixé parmi les priorités du plan santé 2025 et du Plan Stratégique National (PSN) pour la lutte contre le sida la réduction des nouvelles infections par le VIH de 50% d'ici à 2023. Ceci en conformité avec les objectifs de développement durable (ODD) et de la Déclaration Politique des Nations Unies sur le VIH-sida de 2021 pour l'accélération de la riposte et mettre fin à l'épidémie en 2030. Dans ce sens, et afin de garantir l'accès des populations vulnérables notamment, la population du milieu carcéral à un paquet complet de santé sexuelle et reproductive (SSR) de qualité, il est indispensable de renforcer les compétences des professionnels de santé des établissements pénitentiaires en matière des 9 composantes de la SSR.

En effet, ce module sera articulé sur les 9 composantes suivantes :

- La lutte contre les infections sexuellement transmissibles/sida.
- La détection précoce des cancers génitaux notamment les cancers du sein et du col de l'utérus.
- La protection de la santé maternelle et néonatale : Soins prénatals, périnatals, post natals, en post abortum et du nouveau-né.
- La planification familiale/ Contraception.
- La lutte contre la violence fondée sur le genre.
- La prise en charge de l'infertilité du couple.
- Le développement des soins et services de préconception y compris ceux de la prénuptialité.
- L'éducation à la santé sexuelle et reproductive durant le cycle de vie.
- La prise en charge des problèmes liés à la ménopause.

En harmonie avec la stratégie nationale du MSPS, le volet SSR qui est également inscrit dans la Stratégie Nationale de Santé Pénitentiaire SNSP (2022-2026) de la DGAPR, est décliné dans le cadre du Plan Opérationnel de mise en œuvre du Paquet essentiel de services (POMO/PES/SSR) élaboré avec plusieurs partenaires.

Dans ce cadre, la Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies (DELM), la Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion (DGAPR) avec l'appui du Fonds mondial, prévoit de lancer une consultation nationale pour l'élaboration d'un module de formation didacticiel intégré, adapté au milieu carcéral, sur les différentes composantes de la SSR au profit des professionnels de santé exerçant au niveau des établissements pénitentiaires.

II. OBJECTIF GÉNÉRAL :

Contribuer au renforcement des compétences des professionnels de santé des établissements pénitentiaires en matière de la SSR chez les détenus.

III. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Identifier les besoins en formation des professionnels de santé des établissements pénitentiaires en matière de la SSR pour les détenus.
- Elaborer un module de formation didacticiel, intégré et adapté au milieu carcéral sur les différentes composantes de la SSR.

IV. DESCRIPTION DE LA MISSION

Tout au long de cette mission, le(la) consultant(e) devra travailler de manière étroite avec le comité de pilotage de la consultation (DELM/DMT/PNLS/UGFM, DGAPR, DP, DHSA, ONUSIDA), pour mener les activités suivantes :

- Effectuer une revue documentaire sur les expériences internationales et nationales en matière de modules de formation sur la SSR notamment, celles adaptés au milieu carcéral.
- Identifier les besoins en formation chez les professionnels de santé des établissements pénitentiaires en matière de SSR et définir les objectifs de formation sur la base des besoins identifiés.
- Identifier les axes et les composantes prioritaires du contenu du module de formation.
- Développer le kit de formation.
- Préparer et faciliter un atelier pour tester et valider cette formation.
- Ajuster le kit de formation en tenant compte des remarques et recommandations de l'atelier de validation.

V. LIVRABLES

- Note méthodologique ;
- Kit de la formation. Il devra inclure :
 - Un module de formation adapté aux professionnels de santé de l'exerçant en milieu pénitentiaire (prenant en compte les retours de l'atelier de validation).
 - Le programme de formation et les fiches pédagogiques des différents thèmes.
 - Les outils d'animation des sessions de formations.
 - Les présentations power point.
 - Les outils d'évaluation de la formation (pré-test et post-test).
 - Le rapport de la formation test.

VI. DUREE ET MODALITES DE LA CONSULTATION

Le(la) consultant(e) sera recruté(e) pour une durée de **20 jours**, s'étalant sur la période novembre à décembre 2023 et répartie à titre indicatif comme suit :

Tâches	Nombre de jours
Réaliser un revue documentaire, entretiens, focus group	7
Rédiger un draft du module de formation	5
Animer un atelier de validation de module	4
Finaliser le module de formation et le rapport du test	4

VII. QUALIFICATION DU CONSULTANT

- Expertise en santé publique.
- Grande connaissance du programme national de lutte contre le sida, de la SSR et du système de Santé Marocain.
- Très bonnes capacités de synthèse de rédaction et de communication.
- Expérience dans la conception des outils de formation ;
- L'expérience en milieu pénitentier et en conception d'un module adapté au milieu carcéral ou en matière de formation des professionnels de santé du milieu pénitentier serait un atout
- Connaissance de la langue française.
- Capacité de synthèse de rédaction et de communication.

VIII. MODE ET DATE DE PAIEMENT

Le contrat sera établi dans le cadre du programme d'appui du Fonds mondial - Maroc - subvention MAR-C-MOH.

La rémunération s'entend :

- Brute avant déduction de la retenue à la source de 11% par la banque pour les personnes physiques et morales-Prestataires étrangers et 30% pour les personnes physiques-Prestataires résidents au Maroc.
- Nette pour les Autoentrepreneurs et les personnes morales-Prestataires résidents au Maroc. Le Ministère se charge des démarches auprès de la DGI pour l'obtention de l'attestation d'exonération sur la base de la facture proforma à préparer par le Prestataire.

IX. PLAGIAT ET CONSIDERATIONS ETHIQUES

Les informations recueillies dans le cadre de ce travail doivent rester confidentielles. En cas d'infraction à cette règle, les livrables ne seront pas validés.

Aussi, et conformément aux procédures en vigueur, le plagiat est considéré comme une pratique frauduleuse. Aucun document ou livrable élaboré par le/la consultant(e) ne sera accepté en cas de détection de plagiat et le travail sera considéré comme non-fait.

Il est nécessaire de référencer les sources d'information utilisées pour l'élaboration de ces kits, en incluant éventuellement les liens internet permettant d'accéder directement à ces sources. Les documents produits dans le cadre de cette consultation sont la propriété de la DGAPR et du MSPS ne peuvent être dupliqués à d'autres fins sans une autorisation préalable du département.

X. SUPERVISION DE LA CONSULTATION

La consultation sera supervisée directement par le comité de pilotage de la consultation. Les livrables doivent être validés dans une réunion de restitution à laquelle assisteront les parties prenantes et tout autre intervenant ou structure dont la présence est jugée utile par le comité de pilotage. Au terme du contrat, le(la) consultant(e) doit remettre les livrables et le rapport sous format électronique modifiable.

Le comité technique aura pour mandat de :

- Valider les livrables découlant de la prestation ;
- Superviser le processus de déroulement de cette consultation.

XI. PIECES A FOURNIR

Tout(e) candidat(e) intéressé(e) devra envoyer le dossier, au plus tard **le 16 Novembre 2023 à minuit**, à l'adresse suivante : Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies, Service des MST Sida, 71, Avenue Ibn Sina, Agdal, Rabat ; ou aux adresses électroniques : programmesida@gmail.com et f.gomri@programmefondsmondial.ma, en mettant dans l'objet de l'email : **TDR Elaboration d'un module didacticiel de formation sur les différentes composantes de la SSR, destiné au personnel de santé des établissements pénitentiaires.**

Le dossier doit comprendre :

- Un CV détaillé, mettant en exergue les expériences relatives à la thématique de la consultation,
- Une Note méthodologique comportant une description de la méthodologie de travail qui sera adoptée pour répondre aux termes de la consultation ;
- Une Proposition financière.